



Le 26 octobre 2018,
à Monsieur le président du Syndicat Eau Caux-central
à Véolia

Action citoyenne membre de la commission consultative au Syndicat d' Eau du Caux -central , s'interroge sur l'interruption de la distribution d'eau potable entre le 19 et le 24 Octobre 2018.

En effet les informations venant de l'ARS, et du Syndicat d'Eau Caux central et reprises dans divers médias sont pour le moins bien imprécises sinon sibyllines tant en matière d'informations sur les causes du phénomène, que sur les moyens mis en oeuvre pour diffuser l'information.

Sur les causes du phénomène, Action Citoyenne souhaiterait savoir ce que que signifie:

"il s'agit de particules d'argiles et de limons, remises en suspension par des tests hydrauliques effectués par l'exploitant"? :

- quel est le degré de turbidité et de combien la norme NTU a-t-elle été dépassée;
- pourquoi y avait- il eu des tests hydrauliques;
- si l'usine de traitement est obsolète (le compte rendu du comité syndical du 23 avril rend compte d'une décision de consultation en vue de travaux à l'usine d'Héricourt);
- A quel niveau de la chaîne de distribution d'eau s'est placé le problème;
- pourquoi et comment l'exploitant (donc Véolia sans doute mais jamais cité) a remis en suspension des argiles et limons.

Du point de vue de l'information et du service rendu auprès des habitants ,

- le système d'information par téléphone pâtit certainement des campagnes de publicité : des téléphones bloquent parfois les communications de numéros inconnus des propriétaires à leur demande, ou certaines personnes n'écoutent surtout pas les messages enregistrés automatiquement, flairant une publicité...ce qui fait qu' un bon nombre d'habitants n'a pas eu accès à l'information (pour certaines familles ne lisant pas la presse locale cela s'est même prolongé jusqu'au lundi 22).
- Pour la distribution d'eau , elle n'a pu se faire qu'à partir du samedi 15h.
- Nous demandons à savoir qui paiera la facture.

En conclusion il nous semble que même si la distribution d'eau embouteillée est un élément de réponse important , elle ne doit pas exclure une information correcte, complète et compréhensible , ce qui reste à réaliser. Les quelques lignes données sur le site du syndicat d'eau ne sont pas d'un niveau d'information correct . Voici ce que l'on peut lire:

Les analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé sur la commune d'Yvetot ont confirmé l'absence de risque sur la consommation d'eau potable pour la commune d'Yvetot. L'eau est de nouveau potable. Nous vous remercions de votre compréhension et nous vous prions de nous excuser pour la gêne occasionnée. [ICI](#) pour plus le communiqué de presse.

(à noter que le ICI ne renvoie nullement à plus d'informations mais seulement au premier communiqué de presse)

Pour résumer notre questionnement:

Cette interdiction de consommation d'eau qui devrait demeurer POTABLE , n'est pas cette fois la conséquence d'une pollution de la ressource par des eaux turbides, car il n'y avait pas de ruissellement ni pluie intense ces derniers jours. Cet accident nous semble être de la pleine responsabilité de l'exploitant (Veolia) aussi la question qui se pose est de savoir s'il assure une gestion préventive et normale du réseau dont il a la charge. A force de pomper des eaux turbides, il ne serait pas étonnant que se manifestent des dépôts dans les lieux de stockage, châteaux d'eau et canalisations...Un essai de pression ou des travaux aurait-il remis tout cela en suspension ? Le reportage qui a tenté d'illustrer notre réalité nous a semblé tout comme l'eau assez peu limpide.

Nous demandons donc que le syndicat d'Eau Caux -central et Véolia apportent sans plus tarder les précisions que tout citoyen (et consommateur) est en mesure d'exiger .

Pour le Comité de Coordination d'Action Citoyenne

Jean Pierre Leroy,

membre de la commission consultative du Syndicat Eau Caux Central

Epace Claudie André Deshays

25 rue Carnot

76190 Yvetot

lettre.citoyenne@wanadoo.fr